

BILAN DU PROJET		Date : 14/06/2025	
INTITULE DE L’ACTION De l’autre côté de la rue			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	545	Autofinancement	100
animations asjs	545		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	375		
Coop manau	375		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Assurance	100		
Tracts, affiches	80		
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Escrime			
Break dance			
Personnel bénévole		Bénévolat	
20px6hx10,85eur	1302	20px6hx10,85eur	1302
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2402		
Financement d’un autre projet (5)			
TOTAL	2402	TOTAL	2402

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.